

Conseil d'administration du 16 décembre 2022

Délibération n° 543 relative au dispositif de maîtrise des risques budgétaires et comptables

Vu l'article 47-2 de la Constitution,

Vu les articles 57 et 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté d'application du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique du 17 décembre 2015,

Le Conseil d'administration du Crous de Reims vote l'adoption de la cartographie des risques et le plan d'action associé pour l'ensemble des processus présentés.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 16 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration



Véronique PERDEREAU